

# PACTE DES SOLIDARITÉS en région PACA

CAR Pauvreté  
24 juillet 2024



# VUE D'ENSEMBLE du PACTE des SOLIDARITÉS



## 25 MESURES NATIONALES, DONT :

### PACTE DES SOLIDARITÉS ENFANCE

EN LIEN AVEC LA RÉFORME  
Service Public  
Petite Enfance

EN LIEN AVEC LA RÉFORME  
France travail  
Loi plein emploi

### PACTE DES SOLIDARITÉS EMPLOI

FIPE

Crèches AVIP

Plan urgence enfants sans domicile

Expérimentations IAE

Petits déjeuners gratuits à l'école

Programme Jeunes en rupture

Pass colo

### PACTE DES SOLIDARITÉS ACCÈS AUX DROITS

EN LIEN AVEC LA RÉFORME  
Solidarité  
à la source

EN LIEN AVEC LA RÉFORME  
Transition  
écologique

### PACTE DES SOLIDARITÉS TRANSITION SOLIDAIRE

TZNR

Prog. « mieux manger pour tous »

Plan femmes précaires

Cantine 1€ bonus Egalim

Domiciliation

Chèque énergie

Maisons France Service itinérantes

## CONTRACTUALISATION MOBILISATION PRIORISATION

3

Contrats locaux des solidarités avec les 3 Métropoles



4 291 000 €

1

Contrat local des solidarités avec la Ville de Marseille

2 000 000 €

6

Contrats locaux des solidarités avec les Départements de la région



11 105 834 €

6

Conventions emploi insertion avec les Départements de la région



21 938 714 €

des

Pactes locaux des solidarités avec des crédits État pour la région



1 290 000 €

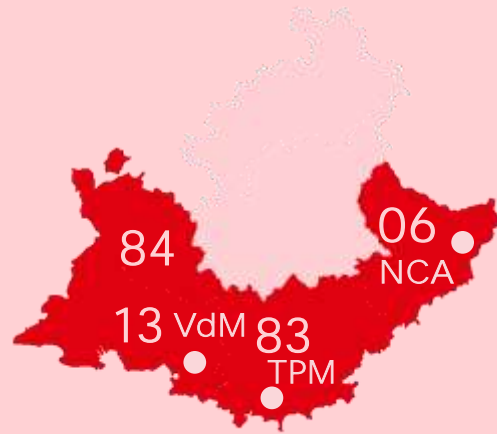
DROIT COMMUN



# AXE 1

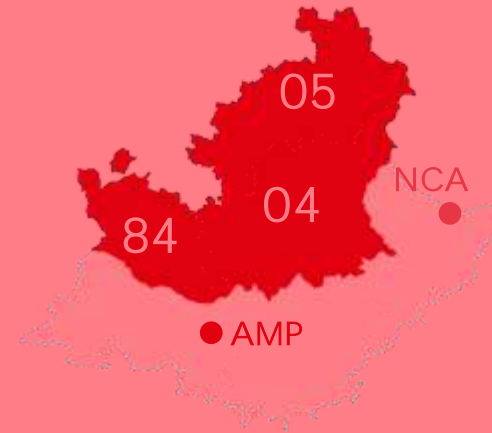
**Prévenir  
la pauvreté  
et lutter  
contre  
les inégalités  
dès l'enfance**

# ENFANCE



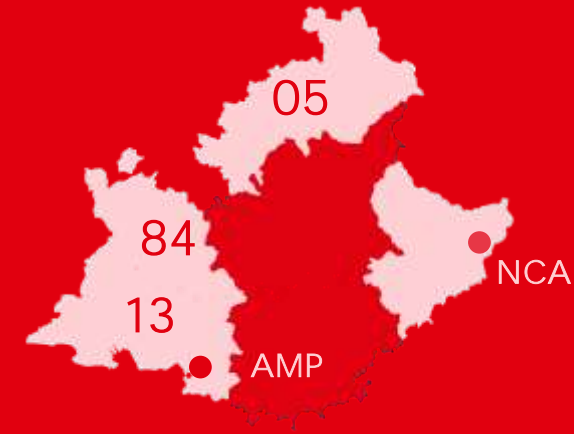
## LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS L'ENFANCE

- Soutien à la parentalité, notamment **familles monoparentales et jeunes**
  - à partir de Eveil culturel et Santé (dont santé mentale) (06, NCA, 13)
  - en lien éventuel avec le **renforcement de l'offre d'accueil ou/et de préscolarisation** (VdM, 83, 84)
- Renforcement de **l'accompagnement social dans les structures d'accueil**, en direction des mères isolées (enfants de moins de 3 ans) (13, 83, TPM)
- Actions articulées avec le SDFS (06, 13)



## PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES ADOLESCENTS (11 – 15 ANS)

- Renforcement de la lutte contre le **décrochage scolaire**, par des actions de médiation, mentorat, apprentissage (04, 05, NCA, 84, AMP)
- Actions pédagogiques dans et hors les murs pour ouvrir les horizons (AMP, 84)



## ACCOMPAGNER LES JEUNES PRÉCAIRES VERS L'AUTONOMIE (16 – 25 ANS)

- Prévention spécialisée (NCA, 13)
- Santé mentale (05)
- Appui dans la recherche de logement (84)
- Création d'un fonds jeunesse (AMP)

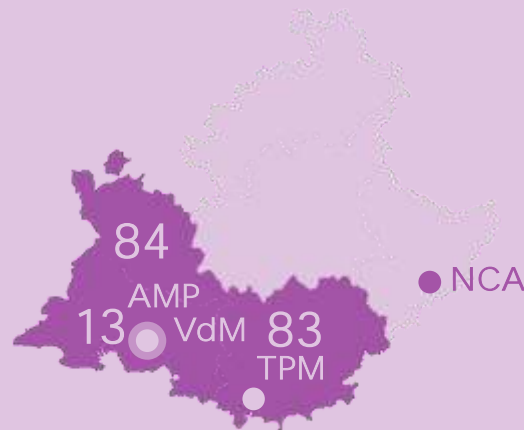




# AXE 2

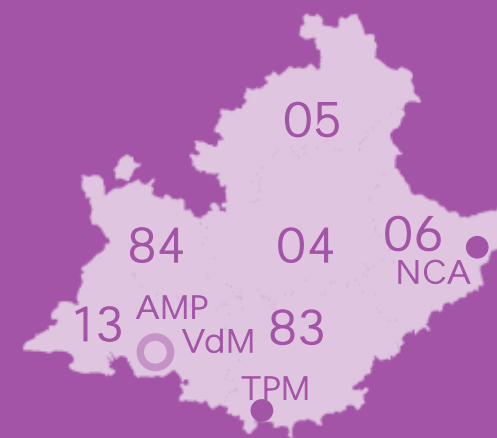
Sortir  
de la pauvreté  
par l'activité  
et l'emploi

# EMPLOI



## PRENDRE EN CHARGE LA LEVÉE DES OBSTACLES SOCIAUX À L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PUBLICS QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉS

- Pour les CD (Convention Insertion Emploi - volet 2) et les Métropoles (Contrat local des solidarités), actions de levée des freins dans trois catégories
  - Mobilité : 13, 83, 84
  - **Garde d'enfant** : 84, VdM, TPM
  - Santé : 06, 13, 84, AMP, TPM
- Pour les métropoles, élargissement à la **question du logement** (TPM, NCA)



## CIBLER LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES OU RENCONTRANT DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES ET RENFORCER LES CAPACITÉS DE REPÉRAGE ET D'UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À LEURS PROBLÉMATIQUES

- Orientation et accompagnement global des **personnes bRSA** (poursuite du socle CALPAE, obligatoire pour tous)
- Accompagnement au **retour vers l'emploi** des personnes les plus éloignées (détenus, personnes à la rue, séniors...) (TPM, VDM, AMP) (CEI)
- Pour les métropoles, accent mis sur le **renforcement de dispositifs**, notamment en direction des jeunes ou sur des approches métiers (TPM, VDM, AMP)

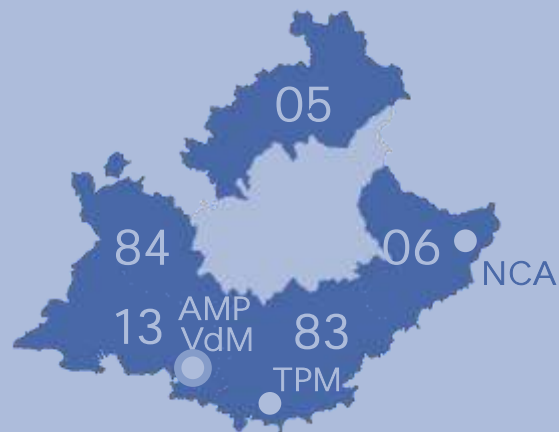




# AXE 3

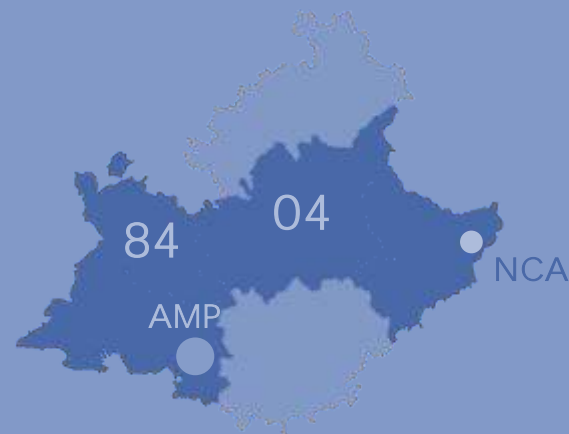
Lutter contre  
la grande  
exclusion  
grâce à l'accès  
aux droits

# ACCÈS AUX DROITS



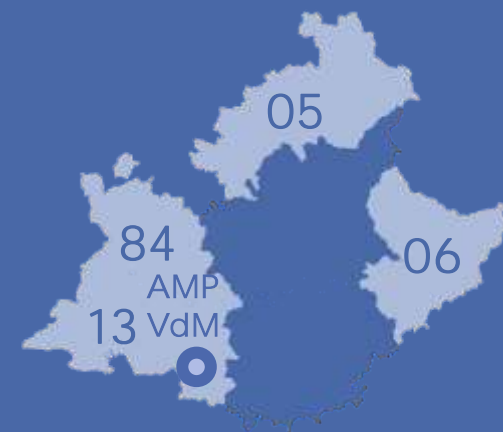
## ACCÉDER AUX DROITS SOCIAUX ET À LA SANTÉ POUR PRÉVENIR LA BASCULE DANS LA PAUVRETÉ

- Coordination accès aux droits (05, 06, VdM, 83, TPM)
- Lutte contre la fracture numérique (06, AMP, 84, NCA)
- Accès aux droits et santé (06, 13, 83, TPM, 05, VDM, TPM)
- Bilan global des droits (83)



## PRÉVENIR LES EXPULSIONS LOCATIVES

- Renforcement des actions existantes (prévention des impayés...) (AMP)
- Coordination CCAPEX (04, NCA, AMP, 84)



## ACCOMPAGNER LES PERSONNES VIEILLISSANTES ET LES GRANDS PRÉCAIRES

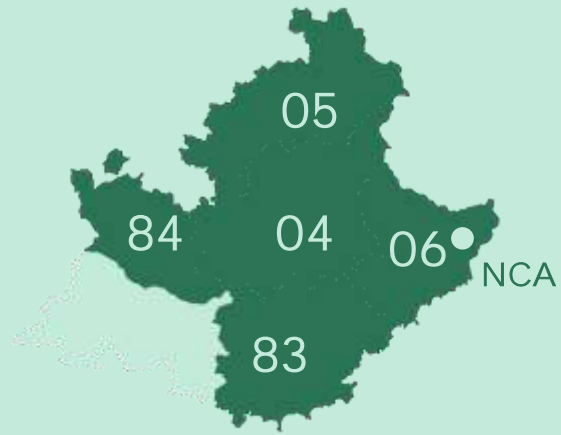
- Renforcement de l'accompagnement et accès aux droits grands précaires (05, 06, 13, VdM, 84)
- Pour VdM et AMP, actions en direction des personnes sans domicile fixe, ou hébergées, ou vivant en squats et bidonvilles





# AXE 4

**Construire  
une transition  
écologique  
solidaire**



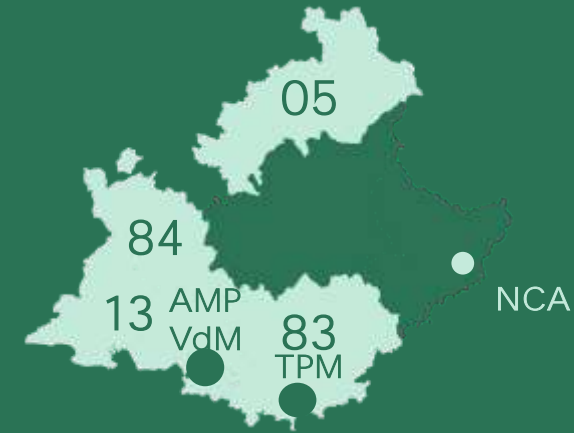
## LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA MOBILITÉ pour permettre un meilleur accès ou maintien dans l'emploi et sortir durablement de l'exclusion des publics vulnérables

- Solutions de **mobilité solidaire** : auto-écoles, garages solidaires, vélos (04, 05, 06, NCA, 83)
- **Plateformes** (04, 05, 06, 83) : diagnostic, orientation, mise à disposition
- **Ingénierie** en lien avec les **PAMS** (84)



## RENFORCER LE SOUTIEN DES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Renforcement des dispositifs dédiés : SLIME (04, 84), autres dispositifs (04, NCA, AMP), plateforme (NCA, TPM)
- **Référents en MDS** (13)
- **Auto-réhabilitation accompagnée** (04, 13, AMP)
- **FSL Energie** (NCA)



## L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DURABLE POUR TOUS

- **Mutualisation des moyens** (TPM, 84)
- **Création d'une BA** dans le 05
- **Aides structurelles**, dont plateformes (NCA, AMP VdM, TPM, 83)



# LES PACTES LOCAUX DES SOLIDARITÉS

réf. Instruction ministérielle du 12 juin 2024



## ENJEUX

Projets d'innovation sociale, ils doivent permettre de :

- renforcer la démarche partenariale des politiques de solidarités et l'impact auprès des personnes concernées
- **concentrer l'utilisation** des crédits locaux du Pacte des solidarités sur quelques priorités stratégiques qui permettront un réel effet levier sur le terrain et en faveur des personnes concernées



## FORMAT

Mis sur pieds en 2024, les Pactes locaux

associent les partenaires du territoire départemental, dont les entreprises

afin de

porter collectivement une à trois priorités

en matière de lutte contre la pauvreté, portant sur un

périmètre géographique resserré



## CALENDRIER

Les Pactes locaux sont

annuels

basés sur un plan d'action à engager avant la fin 2024



## EVALUATION

L'impact des Pactes locaux sur les publics, les territoires et l'écosystème d'acteurs

doit être mesuré

tout au long de leur mise en œuvre